

Communiqué de presse

Le 10 juillet 2024, le groupe local d'anticor Morbihan a déposé un signalement pour de possibles délits de détournements de fonds publics par négligence et favoritisme contre les responsables de L'Etablissement Public Golfe du Morbihan Vannes Tourisme (GMVT).

Suite au rapport de la Cour Régionale des Comptes de Bretagne publié le 18 décembre 2023 relevant de nombreux faits litigieux dans la gestion de L'Etablissement Public Golfe du Morbihan Vannes Tourisme (GMVT) entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2022, anticor 56 a signalé au Procureur de la République de Vannes des faits possiblement délictueux de **favoritisme et de détournement de fonds publics par négligence** au vu des articles 432-14, 432-15, 432-16 du code pénal.

Les faits visés sont les suivants :

- Conclusions de marchés par le Directeur de l'établissement sans approbation du Comité de Direction, en contradiction avec les statuts de l'établissement. Le Comité de Direction serait responsable d'une « défaillance systématique » et de « négligence » pour utiliser les mots de la Cour des Comptes
- Non-respect de la procédure et Irrégularité des contrats avec les opérateurs seuls susceptibles de produire les prestations de service souhaitées (campagnes publicitaires télévisions, radios..) pour un montant total de 357 735€H.T.
- Absence d'appels d'offres pour des prestations de conceptions et d'impressions de divers documents pour des montants totaux d'1,5 M€ H.T, dont 1.1 M€ pour un seul opérateur
- Absence d'appels d'offres pour des prestations d'affichage, de maintenance de matériels informatiques, de réalisation d'un site internet pour un montant total de 293 410€ H.T.
- Absence de marché public unique pour la réalisation de parcours sportif pour 99 035€ H.T.

Les personnes visées sont Roland Tabard, maire d'Arzon, Président de l'Etablissement dans la période concernée, décédé en juillet 2023, M.Arnaud Burel Directeur de l'Etablissement, ainsi que l'ensemble des membres du Conseil de Direction, au premier rang desquels les 15 maires et représentants des collectivités locales statutairement présents au Conseil de Direction. Ceux-ci ne pouvaient ignorer les procédures de commande publique qu'ils appliquent eux-mêmes dans leurs communes.

Nous prenons acte de la transformation de l'Etablissement en Société Publique Locale présidée par M.David Robo, et des engagements pris par celui-ci de respecter désormais une gestion rigoureuse et conforme aux règles de la Commande Publique, ce sur quoi nous serons vigilants.

Toutefois nous nous interrogeons sur le volume et la durée pendant lesquels les désordres ont persistés au sein de GMVT, et notamment de son Conseil de Direction, alors même que la plupart des représentants des collectivités locales d'alors sont toujours présents dans la nouvelle Société Publique Locale.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Procureur de la République fasse la lumière sur l'ensemble des responsabilités concernant ces désordres, la mise en cause des seules personnes décédées ou éloignées ne pouvant faire office de point final à cette affaire.

Lorient, le 29 septembre 2024

Stéphane Bigata
Coréférent d'Anticor 56
06 13 46 42 72